

COMMUNE DE BLASIMON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification du plan local d'urbanisme de Blasimon du lundi 03 juin au jeudi 04 juillet 2019

Par arrêté 2019A17, le Maire de la commune de Blasimon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique **du lundi 03 juin au jeudi 04 juillet 2019 inclus**, sur le **projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blasimon**, qui sera approuvé, à l'issue de l'enquête publique, par le Conseil Municipal. Ce projet porte principalement sur :

La suppression des secteurs AH et NH en zone A et N afin de mettre en compatibilité le règlement de la zone A et de la zone N avec la loi Macron du 06 août 2015 ;

La modification du règlement et du zonage du PLU ;

Les modifications communes aux zones UA, UB, UC, UE, 1AU, A et N ;

La modification de l'article 3 des zones 1AU ;

La modification de l'article 7 des zones 1AU ;

La modification de l'article 9 des zones UA, UB, UC, UE, UX, 1AU, 2AU, A, N ;

La modification de l'article 10 des zones UA, UB, UC, UE, UX, 1AU, 2AU, A, N ;

La modification de l'article 11 de la zone UA ;

La modification des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le dossier soumis à l'enquête publique se compose, notamment du rapport de présentation de la modification et des pièces modifiées du plan local d'urbanisme et des avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire sur support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Blasimon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13 heures-18 heures

Mardi-mercredi-jeudi-vendredi : 9 heures-12 heures et 13 heures-18 heures

Samedi : 9 heures-12 heures

Le dossier soumis à l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public, en mairie de Blasimon et sur le site internet www.blasimon.fr.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, adressées par courrier au commissaire enquêteur à la Mairie de Blasimon (15 Place de la République 33540 Blasimon) ou par courrier électronique à l'adresse : enquetepubliqueplu@blasimon.fr qui sera ouverte du lundi 03 juin 2019 **au 4 juillet 2019**.

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions adressées par voie électronique sont consultables sur le site internet de la mairie de Blasimon : www.blasimon.fr. Toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête peut obtenir, à ses frais, communication du dossier d'enquête ainsi que des observations et propositions du public auprès de Monsieur le Maire 15 place de la République 33540 Blasimon.

Le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Madame Carole ANCLA, conseillère juriste.

Mme le commissaire enquêteur recevra en **mairie de Blasimon le :**

- **Lundi 03 juin de 13 h00 à 16h00**
- **Samedi 15 juin de 10h00 à 12h00**
- **Jeudi 04 juillet de 15h00 à 18h00**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la mairie de Blasimon pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site internet de la commune de Blasimon www.blasimon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, la modification du plan local d'urbanisme de Blasimon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumise à délibération du conseil municipal. Les informations sur projet soumis à enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Daniel BARBE, Maire –courriel : 33blasimon@wanadoo.fr